

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 25 mars 2025

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré (**Pour attribution**)

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(**Pour information**)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : appel à candidatures pour un poste à pourvoir à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Seine-et-Marne - Rentrée scolaire 2025/2026.

L'attention des candidates et des candidats est appelée sur les conditions de nomination ci-dessous énumérées :

Postes vacants :

- 2 postes d'évaluateur ou évaluatrice – Service d'évaluation et Compensation au pôle VIE SCOLAIRE ET ETUDIANTE

MISSIONS : Se référer à la fiche métier MDPH (fiche jointe)

En ce qui concerne les modalités propres aux conditions d'exercice, il est possible d'obtenir des précisions auprès de Madame QUERMELIN Christina à la MDPH 77 (Tél : 01.64.19.16 82.).

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Les candidates ou les candidats devront posséder des capacités de travail en équipe et devront faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse, d'une rigueur et d'un sens de l'organisation développés. Compte tenu des échanges multiples avec divers partenaires, les candidates ou les candidats devront être capables de travailler en partenariat. Elles ou ils devront également connaître les problématiques de l'ASH. Le CAPPEI ou titre équivalent serait apprécié. Enfin, elles ou ils devront être autonomes dans l'utilisation des outils bureautiques de base.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 9 avril 2025**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr; **avant le 11 avril 2025**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **en mai 2025**.

I. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard du poste à pourvoir, la nomination sera prononcée. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

II. Conditions de nomination

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si il ou elle est nommé(e) à titre définitif. A l'issue de cette première année, après validation de l'inspectrice de l'éducation nationale en charge du pôle école inclusive et par la MDPH, le candidat ou la candidate sera nommé(e) à titre définitif sur le poste d'évaluateur ou d'évaluatrice à la MDPH.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY



Intitulé du poste	Evaluateur ou évaluatrice – Service Évaluation et Compensation – Pôle vie scolaire et étudiante
DOMAINE	Services à la collectivité
METIER	Social
FONCTION	Evaluateur ou évaluatrice
FAMILLE PROFESSIONNELLE COTATION	Fonctions opérationnelles spécialisées
CATEGORIE	Professeur ou professeure des écoles, filière sociale

EMPLOI / METIER	
DEFINITION GENERALE	L'évaluateur ou l'évaluatrice est chargé(e) d'évaluer des dossiers de demande de compensation du handicap. Sa mission s'exerce dans le respect de la loi du 11 février 2005.
SITUATION HIERARCHIQUE ET RELATION FONCTIONNELLE	L'évaluateur ou l'évaluatrice est rattaché(e) au responsable du Pôle vie scolaire et étudiante au sein du Service Evaluation et Compensation.
CONDITIONS PARTICULIERE D'EXERCICE ET/OU SPECIFICITE DU POSTE (contraintes, horaires, déplacements ...)	- Travail en bureau (sur site) - Polyvalence - Déplacements ponctuels (forums, réunions, formations...)
CONDITIONS D'ACCES/PROFIL	<u>Profil du poste :</u> - Enseignant ou enseignante du premier degré - Le CAPPEI serait apprécié ou titre équivalent
	<u>Expérience professionnelle :</u> - Connaissance du public en situation de handicap (enfants et jeunes adultes)

ACTIVITES	
ACTIVITES PRINCIPALES	L'évaluateur ou l'évaluatrice est chargé(e) d'évaluer, dans la globalité, l'ensemble des dossiers de demande de compensation du handicap de niveaux 1, 2 et 3. Ses activités sont notamment de : - Mettre en exergue les éléments permettant de comprendre la situation d'un usager à travers l'étude de son dossier - Evaluer un dossier seul (niveau 1) et/ou participer aux séances de traitement (niveau 2 et/ou 3) en fonction du besoin défini en lien avec le responsable de pôle - Solliciter les interventions des différents professionnels en interne et/ou des partenaires afin de proposer des réponses adaptées à chaque situation - Elaborer les projets personnalisés de scolarisation (PPS)
ACTIVITES SPECIFIQUES / SECONDAIRES	- Présenter à titre exceptionnel les dossiers en commission - Contribuer à l'évaluation des situations suivies par le Service du Suivi des Décisions - Entretenir un travail partenarial avec les ERSEH et les autres professionnels de l'Éducation Nationale - Apporter et maintenir un niveau d'expertise au sein de la MDPH et du réseau des partenaires

COMPETENCES NECESSAIRES/ATTENDUES	
SAVOIR FAIRE	- Analyser une situation et mettre ses éléments en perspective pour en dégager les éléments permettant de traduire les besoins de compensation de l'usager - Évaluer une demande de compensation - Maîtriser la communication écrite et orale afin de pouvoir argumenter en équipe pluridisciplinaire et/ou sur le Système d'Information, l'évaluation proposée - Évaluer la pertinence et la véracité des informations - Savoir synthétiser un document - Respecter les procédures et les bonnes pratiques
SAVOIRS	- Connaître la loi du 11 février 2005 et en particulier les dispositifs et prestations liés à la scolarisation - Acquérir en cours d'exercice une connaissance de la politique de l'École inclusive et de son évolution, ainsi que des dispositifs d'inclusion dans le premier et le second degré, en réponse aux élèves en situation de handicap - Maîtrise des outils bureautiques (niveau intermédiaire pack office requis) - Acquérir en cours d'exercice une maîtrise des applications métiers MDPH (SOLIS, MULTIGEST, VIA TRAJECTOIRE) - Acquérir en cours d'exercice une maîtrise du guide barème et des conditions d'attribution des droits en matière de compensation du handicap définis par le législateur

SAVOIR ETRE	- Rigueur et réactivité - Sens du service public - Sens du travail en équipe - Sens de l'organisation - Sens de l'écoute et de la communication
-------------	---